Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE SILVER AGE ISR - Part GP (ISIN : FR0010613380)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur I La Financière de l'Echiquier

Site internet I www.lfde.com

Contact I Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente I L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés I 01/04/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type I Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2011/61/UE. Ce produit respecte les règles d'investissement et d'information de cette directive 2011/61/UE.

Classification A.M.F I Actions internationales.

Durée I La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs I L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé principalement de valeurs liées au vieillissement de la population, qui répondent aux besoins des « seniors » ou qui bénéficient de la « silver economy », tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable. La performance est obtenue par la Société de Gestion, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, en tirant parti des opportunités de ces thématiques.

Le FCP est géré activement. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice Stoxx Europe Total Market dividendes nets réinvestis, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant). Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market dividendes nets réinvestis, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, société du groupe La Banque Postale, auquel appartient la Société de Gestion, et sur l'expertise interne des gérants de la Société de Gestion. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l'« Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc de LBP AM. La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.
- - Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions, et pourra être exposé jusqu'à 110% en actions de toutes capitalisations. La gestion mise en œuvre consiste à sélectionner des titres exposés à la tendance à long terme du vieillissement de la population. Ces titres pourront appartenir aux secteurs de la santé (laboratoires pharmaceutiques, équipements médicaux et services, etc.), de la consommation (loisirs, médias, produits de soins, industrie, matériaux, alimentation, etc.) et de la finance (assurance, épargne, etc.). La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. Le choix des valeurs s'effectue donc en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés (notamment croissance des résultats, visibilité, stratégie, management), ainsi que des perspectives d'évolution de leurs marchés dans le monde. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par des sociétés européennes dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La gestion sera majoritairement orientée vers les marchés d'actions européens. Le degré minimum d'exposition au risque actions de l'Union européenne est de 60 %. Cette exposition est obtenue par des investissements en direct, ou par le biais d'OPC (dans la limite de 10 % de l'actif net) ainsi que par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tout en respectant un investissement de 75 % minimum en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA. Une diversification géographique pourra être obtenue en s'exposant sur l'OCDE hors Europe, ainsi qu'à titre accessoire sur certains pays où se trouvent des sociétés significatives dans les secteurs de la santé, de la consommation et de la finance. En fonction des conditions de marché, dans un but

de réduction du risque, ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, et dans la limite de 10 % de l'actif net, la FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché. Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts dans la limite de 25 % de l'actif net. Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125% de l'actif en levier net et 200% en levier brut. Le FCP pourra servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie proposés par LA BANQUE POSTALE et est éligible au PEA.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Modalités de souscriptions/rachats I Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 13 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les conditions d'accessibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire I CACEIS Bank France

.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit I Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres information pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et grauitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

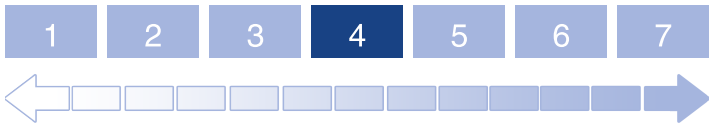

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

⚠ L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Scénarios de performance I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 930 €**	**8 930 €**
	Rendement annuel moyen	-20.72%	-2.24%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 970 €**	**8 930 €**
	Rendement annuel moyen	-20.25%	-2.24%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 700 €**	**13 210 €**
	Rendement annuel moyen	7.01%	5.73%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 850 €**	**17 430 €**
	Rendement annuel moyen	38.47%	11.75%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/12/2021 et le 30/06/2023 pour le scénario défavorable,
- 30/11/2017 et le 30/11/2022 pour le scénario intermédiaire,
- 28/10/2016 et le 29/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**721 €**	**1 615 €**
Incidence des coûts annuels (*)	7.21%	2.58% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de avant déduction des coûts et de après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	6.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 600
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.99% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 99
Coûts de transaction	0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 23
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résutats n'existe pour ce produit.	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit , sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.
Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lfde.com / Rubrique "Fonds".

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.